

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 12 octobre 2006 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 6 octobre 2006.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 6 octobre 2006 a été affichée à la porte de la mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation ou non d'un 4^{ème} adjoint suite à la démission de M. J.F. BLANC
- 2) Convention de déneigement pour la saison 2006/2007
- 3) Allocation en non valeur – créances irrécouvrables
- 4) Remise gracieuse de pénalités pour taxe d'urbanisme
- 5) Complément de rémunération du personnel communal
- 6) Révision de loyer – maison sise 40 Rue du 8 mai 1945
- 7) Compte-rendu de la commission de la commande publique du 9 octobre 2006
- 8) Etudes de l'école primaire : montant de la vacation horaire
- 9) Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2006 : VOTE : contre : 10 – pour : 12.

P. NOE demande que soit précisé que le code de la construction et de l'Urbanisme modifié indique que l'accessibilité handicapés s'applique à tous les logements. B. GASSAUD lui fait préciser que cela concerne les immeubles de plus de 2 étages ce qui n'est pas le cas dans le projet de construction de la zone des Cornelles.

Désignation du secrétaire de séance : par 9 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour : Edith BUISSON est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose l'approbation d'un nouvel ordre du jour. Par 4 abstentions et 18 voix pour, le conseil municipal approuve le nouvel ordre du jour :

- 1) Convention de déneigement pour la saison 2006/2007 –
- 2) Allocation en non valeur – créances irrécouvrables -
- 3) Remise gracieuse de pénalités pour taxe d'urbanisme -
- 4) Complément de rémunération du personnel communal –
- 5) Compte-rendu de la commission de la commande publique du 9 octobre 2006 -
- 6) Etudes de l'école primaire : montant de la vacation horaire –
- 7) Désignation ou non d'un 4^{ème} adjoint suite à la démission de M. J.F. BLANC -
- 8) Questions diverses :
 - a. Demande de subvention DDR 2006 – 2^{ème} part (complément) .

F. PERNOUD demande que les points suivants soient discutés lors de la séance : parking du Morel – Grange du Janin – Travaux Rue du 8 mai 1945 – garderies scolaires – intervenant informatique – panneaux Ecole – formation des élus – barrières Champ de Mars – Implantation de luminaires.

B. GASSAUD et D. CHAMBON répondent que certaines réponses pourront être apportées à ces interrogations mais que pour d'autres, il aurait fallu faire parvenir les demandes suffisamment à l'avance pour qu'elles soient étudiées en commissions.

1. Travaux de déneigement hiver 2006-2007

Depuis la saison hivernale 1982-1983, la commune fait appel à un agriculteur pour effectuer à l'aide de son tracteur le déneigement des voies communales. A cet effet, une convention annuelle est passée avec l'intéressé, qui comportait une formule de révision standard. Un des éléments constitutif du calcul fait défaut. Il est proposé d'appliquer une formule de révision assise sur l'indice de la consommation des ménages. Par ailleurs, une astreinte pour une durée de 3 mois lui est allouée. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle formule de révision et fixe le taux horaire à 35,07 €.

M. DELMAS demande si la responsabilité de la commune peut être engagée. D. CHAMBON précise que l'agriculteur est assuré personnellement pour ce travail. P. JANSSEN demande quels sont les 3 mois d'astreinte. D. CHAMBON répond : de décembre à février mais précise que l'agriculteur intervient même en dehors de ces mois en cas de neige.

2. Allocation en non valeur – créances irrécouvrables

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'allocation en non valeur des sommes correspondant à des titres qui ont fait l'objet de poursuites par le comptable qui n'ont pas abouti pour diverses raisons. Le montant total de ces sommes se monte à 175,21 € sur l'année 2002. A.M. PAPON demande si c'est la commune qui paye. B. GASSAUD lui répond par l'affirmative.

3. Remise gracieuse de pénalités sur taxes d'urbanisme

La demande de remise gracieuse de pénalités de taxes d'urbanisme concerne un administré dont le chèque a été perdu et le montant de la majoration et des intérêts s'élève à 12 €. Le conseil municipal, à l'unanimité accorde la remise gracieuse.

4. Personnel communal – complément de rémunération année 2006

Depuis le 1^{er} juin 2001, le conseil a reconduit le principe de versement d'un complément de rémunération annuel au personnel communal conformément à l'article 111 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984. Un acompte sur ce complément annuel de rémunération est versé sur les salaires du mois de juin. Cet acompte correspond au montant versé sur les salaires du mois de novembre de l'année précédente. Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe l'enveloppe globale de complément de rémunération 2006 à 32 636,50 € et donne son accord pour le versement du solde sur les salaires de novembre 2006.

5. Résultats de la commission chargée de la commande publique – réunion du 9 octobre 2006

Le conseil municipal, par 9 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour : prend acte des décisions de la commission de la commande publique.

- Etude Plan de Masse Zone Sportive

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

ARCANE – Architectes-urbanistes – 6 Rue Beyle Stendhal – 38000 GRENOBLE

Total : 12 000 € HT.

- Rafrâichissement de la Mairie

Après analyse de l'offre, la commission décide de retenir la proposition suivante :

FROID CLIMATISATION – JP FALCONNAT – B.P. 336 – 38500 VOIRON

Total : 70 149 € HT. Le dossier sera transmis à RVI pour avis technique.

- Peintures MPT

Après analyse de l'offre, la commission décide de retenir la proposition suivante :

SAS PITTET Peinture-décoration – 44 Bd Denfert Rochereau – 38500 VOIRON

Total : 17 767,35 € HT.

- Toiture – vélux MPT

Après analyse de l'offre, la commission décide de retenir la proposition suivante :

AMB CHARPENTES – 99 Rue du Billoud – 38430 ST JEAN DE MOIRANS

Total : 6 550 € HT.

- Aménagements Rue des Tisseuses

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

ETS GUINTOLI – lieudit Peuras – 38210 TULLINS

Total : 82 267,30 € HT.

Suite à une demande du groupe d'opposition, R. CHARLES explique le système choisi pour la climatisation de la mairie.

6. Etudes surveillées école primaire

Compte-tenu de la décision de certains enseignants de ne plus assurer les études du soir, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au recrutement de vacataires afin d'assurer ce service et fixe le taux de l'heure de surveillance à 10,05 € et l'heure d'études surveillées à 15,08 €, charges non comprises. D. CHAMBON explique que dans la cas où les enseignants n'assureraient plus d'études surveillées, la commune serait obligée de transformer les études surveillées en garderie.

7. Poste d'adjoint vacant- désignation d'un 6^{ème} adjoint

Suite à la démission de M. J.F. BLANC et conformément à l'article L. 2122-14 du C.G.C.T., le conseil municipal décide par 9 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour, de procéder à son remplacement. Sur la base de l'article

R. 2121-2 du C.G.C.T., les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination : Mme Andrée HUMBERT, 5^{ème} adjoint devient 4^{ème} adjoint, Mme Edith BUISSON, 6^{ème} et dernier adjoint devient 5^{ème} adjoint.

Dominique GARCIN, seul candidat, est élu 6^{ème} adjoint au maire par 1 abstention et 12 voix pour, M. DELMAS, J. GILLE, D. KIOULOU, M.A. MACARI, P. NOE, AM PAPON, F. PERNOUD, N. PERRIN, G. SEGUIN ne prenant pas part au vote.

G. SEGUIN s'étonne que la majorité municipale ne donne pas d'informations concernant la démission de M. J.F. BLANC, élu disponible et à l'écoute de la population. B. GASSAUD répond qu'il n'a pas à commenter les propos de M. SEGUIN et que ce sont des raisons personnelles qui ont conduit M. BLANC à démissionner.

8. Questions diverses – demande de subvention DDR 2006 – 2^{ème} part - complément

La commune étant éligible à la DDR (Dotation de Développement Rural), une subvention peut lui être allouée pour l'aménagement d'un local pour la police municipale. La SEM VECTEUR, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre, a établi un descriptif estimatif des travaux pour un montant de 42 862,50 € HT, honoraires compris.

La Préfecture de l'Isère a demandé, suite au dépôt du dossier conformément à la délibération du 15 septembre 2006, que soit précisé le montant de la subvention sollicitée. Le conseil municipal, par 10 voix contre et 12 voix pour, sollicite une subvention au titre de la DDR 2006 – 2^{ème} part d'un montant de 20 000 € et approuve le plan de financement présenté.

Le groupe d'opposition réitère son opposition au déménagement de la police municipale.

En réponse à J. GILLE, R. CHARLES indique qu'il est prévu dans les aménagements de la rue du 8 mai 1945 une aire de stockage pour les poubelles et non un local. Les riverains devront se conformer au règlement de la collecte des ordures ménagères et déposer leurs poubelles la veille de la collecte pour les récupérer aussitôt après.

- **Parking du Morel** : le problème du foncier a été résolu. Un appel d'offres sera prochainement lancé pour la réalisation du parking.

- **Grange du Janin** : Le propriétaire a fait une visite des lieux et fera le nécessaire pour sécuriser le chemin des contrebandiers. Le chemin sera ensuite rendu à la circulation piétonne.

Travaux rue du 8 mai 1945: B. GASSAUD indique qu'un avis favorable aux travaux a été donné par la Direction des Routes du Conseil Général. Les cars pourront transiter sans problème dans la rue.

- **Garderies école** : D. CHAMBON rappelle la délibération prise concernant la nécessité de recourir à des vacataires pour assurer les études et indique qu'il est très difficile de trouver des personnes intéressées pour travailler une heure les soirs de classe.

- **Intervenant informatique** : D. CHAMBON rappelle que le rectorat a proposé au Directeur de l'école de faire une demande auprès de ses services pour obtenir un intervenant informatique. Il appartient donc au Directeur de faire la démarche. D. CHAMBON n'a pas eu d'information à ce sujet.

- **Panneaux « Ecole »** : P. JANSSEN rappelle cette demande. D. CHAMBON indique qu'une commande globale a été passée et que les panneaux seront bientôt installés.

- **Barrières Place du Champ de Mars** : suite à une proposition des parents d'élèves, celles-ci ont été installées pour essai. Des passages piétons sont maintenant en place. Si l'essai s'avère concluant, la commission aménagement décidera de la pérennisation du dispositif.

- **Implantation de luminaires** : Suite à un état des lieux des « points noirs » et aux réunions de quartiers, un certain nombre de luminaires seront installés prochainement. F. PERNOUD regrette que les riverains ne soient pas toujours concertés.

Concernant les travaux de réfection des clochetons de l'église, D. CHAMBON indique que suite à une proposition de R. CHARLES, un habillage en cuivre de la pointe ciment sera réalisé. Il précise que durant les travaux concernant le paratonnerre, la sonnerie des cloches devra être arrêtée.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,

B. GASSAUD

Rédaction : A. MARLE / B. GASSAUD

Vérification : B. GASSAUD

Date : 19.10.06